

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 04 juillet 2025

Afférents au CM : 11

Présents : 6

Votants : 6

**SÉANCE DU 09 JUILLET 2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 09 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

Il y a eu constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal du 04 juillet 2025.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau, à trois jours francs.

Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

Il a donc été décidé que le Conseil Municipal se réunirait à nouveau le mercredi 9 juillet à 20h00.

**PRÉSENTS** : Marie-Thérèse GIRY, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR

**ABSENTS** : Mireille BROTTES, Jonathan JACQUET, Clément VERNIN, Ophélie BERNARD, Delphine JACQUET

**SECRÉTAIRE** : Hubert COUDOUR

**APPROBATION DE DEVIS**

Des devis ont été demandés pour différents projets d'investissement, à savoir :

La cantine :

La livraison des repas s'effectue par container. Il convient d'en acheter un afin de garantir les températures.

Un devis a été demandé à JPM équipements pour un montant de 190 € HT.

Le devis est accepté à l'unanimité.

Date de transmission de l'acte: 11/07/2025

Date de réception de l'AR: 11/07/2025

042-214200354-DE\_021\_2025-DE

A G E D I

Aménagement du local technique :

Le local technique nécessite d'être équipé d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes afin que les agents puissent déjeuner dans de bonnes conditions et maintenir les aliments et l'eau aux températures adéquates.

Un devis a été demandé à MDA Montbrison pour un montant de 174.98 € HT.

Le devis est accepté à l'unanimité.

Table de pique-nique :

Lors du dernier conseil, il a été décidé l'achat de deux tables de pique-nique pour les disposer sur le parking du stade.

Deux devis ont été demandés :

L'un à L'ATELIER DU NOYER pour un montant de 852 € HT, le second auprès de l'entreprise CELLE pour un montant de 608.34 € HT.

Le devis de l'entreprise CELLE est retenu et accepté à l'unanimité pour l'achat d'une table et non de deux initialement prévues pour un montant de 304.17 € HT.

Arbres :

Un devis a été demandé à la pépinière VIAL pour un montant de 417.91 € HT.

Le devis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie certifiée conforme.

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le mercredi 09 juillet 2025

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

Le Secrétaire, Hubert COUDOUR

Date de transmission de l'acte: 11/07/2025

Date de réception de l'AR: 11/07/2025

042-214200354-DE\_021\_2025-DE

A G E D I